

COMMUNE DE SOULAIRE ET BOURG

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 SEPTEMBRE 2016

COMPTE RENDU

L'an deux mil seize, le dix-neuf du mois de septembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Soulaire et Bourg se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de leurs séances, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur RAIMBAULT Jean-François, maire.



Présents : Mmes BLOT Chantal – TOULLIER Marina – RAIMBAULT Valérie – LEGRAND Lyne – CHAUVEAU Isabelle – MENET Séverine – ELOY Angélique et Mrs RAIMBAULT Jean-François – PICARD TIGNON Mickaël - RICHARD Nicolas – LANDRAU Stéphane

Absents excusés : Mr PREDONZAN Franck qui a donné pouvoir à Mme LEGRAND Lyne – Mr GARNIER Jean-Luc qui a donné pouvoir à Mr RAIMBAULT Jean-François – Mr BOURGEGAIS Philippe qui a donné pouvoir à Mme RAIMBAULT Valérie -Mr GUYNOISEAU Jean-Michel

Secrétaire de séance : Mme RAIMBAULT Valérie

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 18 juillet 2016

Le procès-verbal de la séance du 18 juillet 2016 est approuvé à l'unanimité.

1) Service commun d'instruction des autorisations du droit des sols d'Angers Loire Métropole : avenant à la convention

La loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (dite ALUR) du 24 mars 2014 a mis fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants.

C'est dans ce contexte qu'Angers Loire Métropole a créé un service commun d'instruction des autorisations du droit des sols par délibération du 13 avril 2015. A sa création, ce service concernait 29 communes dont Soulaire et Bourg.

Par délibération n° 2015-03-17 du 23 mars 2015, la commune a approuvé l'adhésion à ce service commun d'instruction des autorisations du droit des sols et les termes de la convention fixant la répartition des missions entre le service communautaire et le service communal, ainsi que les modalités de refacturation et de partage du logiciel dédié.

La création des communes de Verrières en Anjou et de Longuenée en Anjou au 1^{er} janvier 2016 entraîne le transfert des engagements pris par les communes de Saint Sylvain d'Anjou et Pellouailles les Vignes pour la première, et par les communes de La Membrolle

sur Longuenée, Le Plessis Macé et La Meignanne pour la seconde, avec l'intégration de la commune de Pruillé. La convention de service commun d'instruction des autorisations du droit des sols entre Angers Loire Métropole et 29 de ses communes membres est transférée à ces deux communes nouvelles.

Par ailleurs, les villes d'Avrillé et d'Angers qui disposaient jusqu'à présent de leurs propres services instructeurs ont demandé à intégrer ce service commun d'instruction des autorisations du droit des sols. C'est la manifestation encourageante d'une volonté de progresser dans une logique de mutualisation, gage de rationalisation des moyens, mais aussi témoin du renforcement de l'esprit d'agglomération.

L'intégration de ces communes nécessite un renforcement des moyens de ce service pour traiter les nouveaux dossiers. Ce changement de périmètre est aussi l'occasion de faire évoluer le fonctionnement de ce service, afin de prendre en compte le retour d'expérience après une année de fonctionnement.

La charge pour les communes sera calculée selon les mêmes modalités, à savoir un remboursement par la commune du coût du service au prorata de sa population pour 50 % et de ses objectifs logements pour 50 %. Les moyens mobilisés pour conduire l'instruction mutualisée à cette nouvelle échelle seront de 12,4 ETP (avec un renfort de 0,5 ETP sur l'année 2017 pour assurer la transition).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-4-2,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.410-5, R.422-5, R.423-15,

Vu l'avis favorable du comité technique du centre de gestion du Maine et Loire, en date du 2 février 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n° 102 du 21 décembre 2015 transformant la Communauté d'Agglomération Angers Loire Métropole en Communauté Urbaine,

Vu la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols entre la communauté d'agglomération Angers Loire Métropole et la commune de Soulaire et Bourg en date du 7 mai 2015,

Vu l'intégration de la commune de Pruillé à la Communauté Urbaine d'Angers Loire Métropole par délibération du 16 novembre 2015,

Vu la création des communes nouvelles de Longuenée en Anjou et Verrières en Anjou au 1er janvier 2016,

Vu les demandes d'intégration au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols des villes d'Avrillé et d'Angers emportant changement de périmètre,

Vu l'avis favorable du comité technique de la ville d'Avrillé,

Vu l'avis favorable des comités techniques de la ville d'Angers et d'Angers Loire Métropole du 24 juin 2016,

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols d'Angers Loire Métropole,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- PREND acte que la création des communes de Verrières en Anjou et de Longuenée en Anjou entraîne le transfert des engagements pris par leurs communes d'origine quant à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols, ainsi que l'intégration du territoire de Pruillé
- PREND acte de l'élargissement du service commun d'instruction des autorisations du droit des sols aux communes d'Angers et d'Avrillé
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'adhésion au service commun d'instruction des autorisations du droit des sols
- PRÉVOIT les dépenses correspondantes aux budgets de l'année 2016 et suivantes

2) Acquisition d'un minibus

La commune de Soulaire et Bourg souhaite se porter acquéreur d'un minibus de 9 places au profit de l'activité de l'espace jeunesse (pour les déplacements en camp, la navette entre Écuillé et Soulaire et Bourg ...), des activités des associations locales et pour les besoins de la mairie.

Trois garages ont été consultés, Utiléo, Peugeot et Citroën. Seul le garage Citroën d'Angers a répondu, pour un montant de 19 748,75 € HT et 25 005,26 € TTC (carte grise, malus écologique et extension de garantie inclus).

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer sur l'acquisition du minibus « Jumpy combi ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à faire l'acquisition d'un minibus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande et toutes les pièces utiles à cette affaire
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

3) Décision modificative budgétaire n° 3

Afin de pouvoir procéder au paiement de factures relatives à la sécurisation de la « place de la découverte » par l'abattage d'arbres ainsi qu'à la réparation d'un tracteur et faire l'acquisition d'un minibus, des ajustements sont nécessaires sur le budget primitif 2016.

Ainsi une décision modificative doit être prise en ce sens.

Monsieur le Maire présente la décision modificative budgétaire comme suit :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
(Dépenses imprévues)	022	-3 600,00 €
(Terrains)	61521	1 400,00 €
(Matériel roulant)	61551	2 200,00 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
(Dépenses imprévues)	020	-26 000,00 €
(Matériel roulant)	21571	26 000,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE la décision modificative budgétaire n° 3
- AUTORISE et MANDATE Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération

Tour de table :

- Délibération : acquisition d'un minibus

Jean-François Raimbault : une somme sur l'investissement a été dégagée, donc nous avons la possibilité d'acheter un véhicule pour les déplacements de l'espace jeunesse. Au départ, nous pensions acheter un véhicule d'occasion à faible kilométrage, mais finalement nous allons prendre un véhicule neuf.

Valérie Raimbault : sur quel budget va être réalisé cet achat ?

Jean-François Raimbault : sur l'enveloppe des dépenses imprévues, nous allons y prélever la somme pour l'achat de ce véhicule.

Stéphane Landrau : cela pourrait être un véhicule hybride ?

Jean-François Raimbault : non, cela n'est pas possible sur ce type de véhicule.

Stéphane Landrau : pour le prêt aux associations, il faudra faire preuve d'une vigilance extrême au niveau de l'assurance.

Jean-François Raimbault : nous verrons avec Groupama quelle assurance sera la plus appropriée. Il faudra également étudier des règles de vie pour l'utilisation du véhicule par les associations, comme le plein du réservoir, l'assurance, la caution ...

Mickaël Picard Tignon : pourquoi ne pas prendre un véhicule d'occasion ? Etant donné l'utilisation ...

Jean-François Raimbault : un véhicule d'occasion n'offre pas les mêmes services. Un véhicule neuf a la climatisation, des options et nous pouvons récupérer la TVA rapidement. Il n'y aura pas de partage avec Ecuillé car il y aurait des difficultés d'utilisation prévisibles pour satisfaire tout le monde. L'association de football a la possibilité de faire une demande de subvention auprès de la fédération de football pour l'utilisation du minibus.

Stéphane Landrau : il y a un projet de délocalisation du centre de loisirs ?

Jean-François Raimbault : une rencontre est prévue prochainement avec Feneu et le minibus serait utilisé par le futur espace jeunesse. C'est aussi un véhicule propre qui servirait pour le déplacement des agents communaux (services techniques, administratifs et espace jeunesse).

Séverine Menet : une voiture essence ne serait pas plus valable ? C'est moins cher à l'achat et pour l'entretien.

Jean-François Raimbault : il faudra faire un carnet de bord pour l'utilisation du minibus. L'équipe municipale est sensible aux conditions de travail du personnel avec la mise à disposition de matériel neuf et adapté.

➤ Questions diverses :

Marina Toullier : les convocations pour la journée citoyenne sont à distribuer. Il y a 125 participants pour la peinture de l'école (portail, muret, jeux), le sablage du cimetière, le désherbage et le nettoyage des fossés, le fleurissement de la route d'Angers vers Bourg, le reportage photo et le repas du midi. Les inscriptions peuvent encore être prises jusqu'à ce vendredi.

Lyne Legrand : nous avons rencontré le chef de secteur de la société de restauration Api. Il faudra envisager l'achat de plats de service. Mais un point sera fait à la Toussaint aussi pour rectifier si besoin les horaires du personnel. Les rehausseurs entreposés à la cantine pour la navette d'Ecuillé ont été volés cet été. Nous nous occupons actuellement de la commande de panneaux lumineux d'informations et les articles du « flash info » sont en cours. La 1^{ère} facturation avec le nouveau logiciel se fera début octobre.

Chantal Blot : Lisa Jauneau souhaiterait installer un baby-foot à la maison des associations. Madame Bilmdjian demande une utilisation de la maison des associations le mercredi après-midi tous les 15 jours pour avoir un lieu de rencontre. Il y a un trou sous le grillage à l'école maternelle. Il y a une nouvelle association sur la commune : le foot gaélique. Un marchand de fruits et légumes vient chaque lundi soir sur le parking de l'école, il s'installera aussi à Bourg chaque vendredi soir. Ce vendredi aura lieu le repas des aînés pour 66 personnes.

Nicolas Richard : le chemin des petits ruaux est très propre.

Séverine Menet : les travaux pour la borne électrique sont terminés ? On ne peut pas dire que ce soit satisfaisant. C'est quoi les travaux qui ont eu lieu rue des Chapelles ?

Jean-François Raimbault : la pluie virulente a entraîné une inondation à la limite de l'habitation donc des travaux en urgence étaient nécessaires.

Séverine Menet : il faudrait revoir le scellement des pierres sur le mur du cimetière de Soulaire.

Chantal Blot : la bordure en bas du cimetière appartient à la mairie ? Il faut vérifier sur le cadastre.

Marina Toullier : le conseil d'école aura lieu le 7 novembre 2016.

Valérie Raimbault : merci de me tenir informée si possible des travaux du chemin du lavoir.

Jean-François Rimbault : les sanitaires de l'école sont en cours d'aménagement. Un courrier a été fait à monsieur De Lille de Loture concernant la rétrocession d'une petite bande pour le chemin piétonnier du chemin du bois au bois de la place de la découverte. Pour le mille club nous pouvons rénover l'existant et faire un bâtiment neuf. En fait, nous ferons certainement une construction entièrement neuve, le dossier est à finaliser.

Marina Toullier : ne faut-il pas prioriser les travaux ?

Jean-François Rimbault : oui, en priorité : le changement des fenêtres de la salle Tabarly, la toiture de l'école et de la garderie.

Lyne Legrand : nous souhaitons conserver le même tarif que l'année dernière pour les encarts publicitaires du bulletin communal donc les annonceurs peuvent être contactés.

Chantal Blot : le jeudi 22 septembre 2016 se tiendra une réunion avec les associations pour le planning des salles à la maison des associations.

Jean-François Rimbault : il faudrait définir une date pour le circuit des artistes locaux et réserver une 2nde édition de la journée citoyenne.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 22h17.